

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 308

présenté par

Mme Ramassamy, M. Masson, M. Sermier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Hérin,  
Mme Meunier, Mme Valentin, M. Viala et M. Besson-Moreau

**ARTICLE 29**

À l'alinéa 2, après le mot :

« santé »,

insérer les mots :

« du numérique et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le CCNE doit s'engager pleinement dans les réflexions éthiques relatives au domaine du numérique et de la santé, et ainsi se doter d'un sous-comité d'éthique spécialisé dans les enjeux du numérique.